



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

oiseaux

Question écrite n° 82878

Texte de la question

M. Bernard Deflesselles attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur les autorisations d'ouverture de la chasse du merle noir et des grives dans les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Languedoc-Roussillon et Corse jusqu'au 20 février 2006. Selon plusieurs résultats d'études obtenus depuis dix ans par l'IMPCF sur la migration de retour de ces espèces et validées par l'Observatoire national de la faune sauvage et des habitats, ces espèces sont classées en bon état de conservation. Les effectifs européens se sont même accrus en moyenne de 20 %. Ainsi, si un arrêté de fermeture de la chasse du merle noir et des grives est pris dans les trois régions précitées à la date du 20 février 2006, celui-ci ne sera pas, objectivement, de nature à leur porter atteinte. C'est pourquoi, il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer si elle entend prendre un arrêté en ce sens.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, des questions relatives aux dates de fermeture de la chasse aux grives et au merle noir dans un certain nombre de départements du sud-est de la France. Un arrêté en date du 31 janvier 2006 a modifié l'arrêté du 17 janvier 2005 relatif aux dates de fermeture de la chasse aux oiseaux de passage et au gibier d'eau aux fins de porter du 10 au 20 février 2006, dans 17 départements du sud-est de la France, la date de fermeture de la chasse au merle et aux quatre espèces de grives dont la chasse est autorisée. Saisi par deux associations de protection de la nature, le juge des référés du Conseil d'État a suspendu cet arrêté par une ordonnance du 8 février. La suspension ainsi prononcée, exécutoire dès lecture de l'ordonnance, a pour effet de maintenir en vigueur au moins jusqu'à la date de l'arrêt au fond, la date de fermeture de la chasse de ces espèces au 10 février, c'est-à-dire telle que l'avait fixé l'arrêté précité du 17 janvier 2005.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Deflesselles](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (9^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82878

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 janvier 2006, page 148

Réponse publiée le : 16 mai 2006, page 5174